



<http://www.faireunerecherche.fse.ulaval.ca/evaluer/ressources/outils/>



<http://blog.francetvinfo.fr/oeil-20h/2015/06/24/video-alerte-rouge-au-moustique-tigre.html>

LES DÉCODEURS

VENONS-EN AUX FAITS

<http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/>

« Quelques conseils pour ne pas se faire avoir par des rumeurs

- Partez du principe qu'une information donnée sur le web par un inconnu est par défaut plus fausse que vraie.
- Fiez-vous plutôt aux médias reconnus, aux journalistes identifiés et connus. Et ne considérez pas non plus que cela suffit à rendre leurs informations vraies. Dans des situations de crise comme celle-ci, l'information circule très vite, et peut souvent s'avérer par la suite erronée. Il vaut mieux attendre que plusieurs médias donnent un même fait pour le considérer comme établi.
- Une photo n'est jamais une preuve en soi, particulièrement quand elle émane d'un compte inconnu. Elle peut être ancienne, montrer autre chose que ce qui est dit, ou être manipulée.
- Un principe de base est de recouper : si plusieurs médias fiables donnent la même information, elle a de bonnes chances d'être avérée
- Méfiez-vous aussi des informations anxiogènes (type « ne prenez pas le métro, un ami a dit un autre ami que la police s'attendait à d'autres attentats », un message qui tourne apparemment samedi matin) que vous pouvez recevoir via SMS, messages de proches, etc, et qui s'avèrent fréquemment être des rumeurs relayées de proche en proche, sans réelle source. »

<http://www.hoaxbuster.com/hoaxliste/les-sites-parodiques>



hoaxbuster

PREMIÈRE RESSOURCE FRANCOPHONE SUR LES CANULARS DU WEB

Sites généralistes :

- [Le Gorafi](#)
- [La tribune du peuple](#) (spécialisés "théories du complot")
- [AFPRESQUE](#) (compte twitter)
- [Bilboquet Magazine](#)
- [France Foire](#)
- [La nouvelle Observatrice](#)

Régionaux / locaux :

- [Sud ou Est](#)
- [L'infaux qui rit](#) (Berry)
- [La voix du morse](#)
- [Le Sprat enchaîné](#)
- [Le Gros Dijon](#) (Dijon, Bourgogne)

A thème :

- [SNCFInfo](#) (compte twitter)
- [Football France](#)
- [Moto désinfo](#)
- [VeuxJidéo](#)

Encyclopédiques :

- [Désencyclopédie](#)

<http://www.franceinfo.fr/emission/nouveau-monde/2015-2016/hoax-et-rumeurs-quand-le-net-s-emballe-autour-des-attentats-18-11-2015-07-20>



<http://www.internetsanscrainte.fr/espace-jeunes/recherche-info>
<http://observers.france24.com/fr/>



<http://www.europe1.fr/faits-divers/alerte-enlevement-comment-reperer-une-rumeur-1523131>



<http://www.franceinfo.fr/emission/le-vrai-du-faux-numerique/2015-2016/une-fausse-alerte-enlevement-pour-diffuser-de-la-publicite-16-10-2015-07-57>



<http://www.ouest-france.fr/high-tech/facebook-attention-aux-chaines-sur-la-confidentialite-385898>



<http://veille-digitale.com/la-manipulation-de-linformation-a-lerre-des-medias-sociaux/>



http://www.lexpress.fr/actualite/societe/on-est-tous-paris-le-mail-mettant-en-garde-contre-un-virus-est-un-canular_1736404.html



http://www.france4.fr/emissions/l-autre-ji/demasquer-une-intox-en-5-etapes_422025

[L'article 322-14 du Code Pénal](#) prévoit des peines allant jusqu'à 2 ans de prison et 30.000 euros d'amende pour ceux qui "*communiquent ou divulguent une fausse information dans le but de faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration dangereuse pour les personnes va être ou a été commise*".